

Ici et ailleurs

Nominations

Mme **Maya Mareschal** est nommée membre de la commission de déontologie de l'aide à la jeunesse en remplacement de M. **El Korchi**, démissionnaire.

La nomination de M. **J.-P. Agneesens** aux fonctions de juge d'appel de la jeunesse à Mons est renouvelée pour un terme de trois ans.

La désignation de M. **S. Rosoux** aux fonctions de juge de la jeunesse de Liège est renouvelée pour deux ans.

Drogues : la fin de la prohibition ?

«Suite aux récentes décisions fédérales au sujet de la politique des drogues, Nicole Maréchal, en temps (sic) que Ministre de la Santé en Communauté française, marque sa satisfaction de voir que l'on commence à sortir de l'hypocrisie et de l'utopie qui viserait à l'éradication de la consommation des produits» (Communiqué de presse). Cer-

tes, mais le chemin risque d'être encore long et pénible, surtout pour les usagers dits problématiques qu'on enferme pour les soigner.

... pas si sûr

Autre son de cloche chez Hazette qui s'empresse de rappeler que fumer un joint à l'école reste interdit. Les élèves sont supposés s'y retrouver dans ces messages paradoxaux qui leur sont envoyés de toutes parts.

Dans les écoles, la réaction bête et méchante continue d'être la règle : on vire à la moindre fumée de joint en se transformant en juge d'instruction pour connaître tous les coupables et les condamner sûrement là où la société se montre laxiste.

Faute avouée ...

Totalement inattendu ! Personne n'aurait pu l'imaginer il y a six mois. La surprise est totale : le «*snell recht*» ne fonctionne pas. C'est le Chevalier Blanc de la Justice lui-même

qui l'a reconnu en ajoutant que la loi sera évaluée pour connaître le pourquoi de ce dysfonctionnement.

... reste impardonnable

On n'a bien sûr pas grand chose à répondre à cet aveu si ce n'est qu'évaluer les effets d'une mesure démagogique est aussi intéressant que de compter les vagues après un coup d'épée dans l'eau. Il y en a qui ont besoin de plus de temps que d'autres pour apprendre; or, il le reconnaît lui-même, c'est plus difficile d'être Ministre que président de Commission parlementaire.

Cherche juriste désespérément

Les discussions se poursuivent au sein de la Commission justice du Sénat sur la proposition de Loi déposée par **Kathy Lindekens** relative aux «*avocats des mineurs*». Le parcours parlementaire sera encore long d'autant que, si le Sénat se prépare à

adopter un projet qui n'a pas grand chose de juridique, il y a quelques juristes à la Chambre qui ne laisseront sans doute pas passer n'importe quoi (ce qui imposera un nouveau retour au Sénat).

Melting pot

Ce projet de loi mélange les notions d'intérêt à agir en justice et l'intérêt supérieur de l'enfant, le rôle de l'avocat avec celui de tuteur ad hoc (en permettant à l'avocat de se constituer partie civile au nom et pour le compte de son client mineur), ... Il touche aux questions de capacité des mineurs et à l'audition de l'enfant en justice (art. 931 du code judiciaire) alors que sur ces deux questions, des propositions de loi sont en cours de préparation.

Vanité, quand tu nous tiens

Pourquoi ne pas joindre tous ces projets et discuter de l'ensemble dans un souci de cohé-

rence ? Pour l'excellente raison que Madame Lindekens souhaite voir son nom inscrit au bas de ce texte et qu'elle ne peut attendre parce qu'elle est en partance pour Anvers où elle devient échevine. Par ailleurs, les auteurs des deux autres projets ont la même envie de rester célèbres pour la postérité.

Accouchement sous X : qui a peur de la vérité ?

«Selon certains auteurs, la levée du secret permettrait de savoir pourquoi l'enfant a été abandonné. On constaterait peut-être qu'il avait en réalité une famille et qu'avec une aide appropriée – matérielle ou psychologique – il aurait pu rester au sein de celle-ci. En fin de compte, la levée du secret risque de faire apparaître ce que personne ne veut regarder en face : un transfert volontaire d'enfants de milieux très défavorisés vers des milieux plus favorisés» (Emmanuelle Lapeyre, in «Parents de sang, parents adoptifs», Ed. LGDJ, cité par Libération du 15/12/00).

Ralentissements aux endroits habituels

Les étrangers en attente de régularisation se désespèrent. Malgré les messages laissant entendre que les choses avancent, ils ne voient rien venir. Après avoir bloqué à la Commission, il y a embouteillage au Cabinet du Ministre de la Justice. Une décision prise par ce dernier ne signifie pas encore le bout du tunnel. Le dossier doit encore être renvoyé à l'Office des étrangers en permanence au bord de l'apoplexie. Ensuite, tous ces barrages passés, il faut encore que les Communes délivrent les cartes d'identité. Certaines d'entre elles prennent facilement six mois pour ce faire.

Mais tout sera fini en juillet 2001. Au secours, bison futé.

Régularisation, acte XXII, scène 12

À côté de cela, la Commission de régularisation continue dans le tragi-comique. La démission du vice-premier président et de l'administrateur sont déjà loin. Depuis lors, les magistrats flamands de la Commission ont menacé de démissionner, on a parlé de la scission de la Commission, les avocats y siégeant se sont fendus d'un communiqué de presse se défendant d'être aveuglément favorables à la régularisation et le parquet est descendu pour opérer une perquisition. Bref, le spectacle est permanent. Mais il faut savoir l'apprécier.

Jouons avec les droits de l'homme

Le secteur jeunesse d'Amnesty International propose un nouveau jeu de l'oie géant pour découvrir les droits de l'enfant. Il est basé sur différentes épreuves et peut être animé par des bénévoles d'A.I. dans les écoles et autres lieux fréquentés par les jeunes. Des séances de formation des animateurs bénévoles sont organisées un peu partout en Communauté française. Renseignements : Amnesty International Secteur jeunesse : 02/543.79.08 ou jeunes@aibf.be

Développement durable

Le secrétaire d'État à la Coopération au développement vient de diffuser une brochure (datée de mars 2000 mais reçue en ce début d'année) intitulée «La qualité dans la solidarité» qui passe en revue tous les aspects, critères, objectifs et réalisations de la Coopération au dévelop-

pement belge. Si ces gens là font ce qu'ils écrivent, c'est formidable. Pour toute commande : D.G.C.I., 02/519.05.44 ou e-mail : h4.infor@badc.fgov.be

Monoparentalité

D'après les conclusions d'un colloque organisé par la Fondation Roi Baudouin en octobre 2000 sur le thème de la monoparentalité, à peine 40% des pensions alimentaires sont payées normalement. En 1999, 3000 ménages ont sollicité l'in-

tervention du CPAS pour obtenir des avances sur pensions non payées (alors que les conditions pour les obtenir sont très restrictives). Outre la question du non-paiement des pensions et des solutions envisageables, cette journée s'est également penchée sur le calcul de la pension ou sur nombre d'obstacles que rencontrent les parents seuls pour l'accès à l'emploi. La synthèse de cette journée est accessible sur le site de la Fondation : www.kbs-frb.be.

Caricature et stéréotypes : réaction d'Altay Manço

Je viens de recevoir le «*Journal du Droit des Jeunes*» du mois de janvier dans lequel est paru l'article «*Adolescentes musulmanes : dissonance culturelle et négociation des valeurs*». La revue est très soignée et agréable. La parution de cette étude en regard du travail d'Isabelle Ravier est très intéressante.

Toutefois, je n'aime pas du tout la caricature que vous publiez par deux fois dans ce numro, dont une fois enclavée dans notre contribution.

Je pense qu'il représente le prototype même des stéréotypes que nous voulions justement dissiper : dans le système familial musulman, il n'y a pas, d'un côté, des bourreaux d'enfants vicieux (pères) et, de l'autre, des victimes sans paroles (filles), comme trop souvent l'intervenant(e) social(e) qui vous lit le croit à tort. À tort, car c'est le meilleur moyen de s'interdire une collaboration positive avec ces familles, comme tend à le montrer précisément l'étude d'Isabelle Ravier sur les SPJ et SAJ. Dans ce système, il n'y a que des jeunes et des parents qui essayent, parfois péniblement, de se positionner dans un contexte où les

référénts culturels sont déboussolés par le fait migratoire : ce contexte crée l'opposition artificielle entre les projets que les parents ont pour leur fille et les projets que la société d'accueil a pour cette même jeune fille. Et je ne dit mot des difficultés pour un enfant placé en pareil contexte de tendre vers un idéal de soi cohérent.

Altay Manço, IRFAM

Il est bien évident que notre intention, en publiant cette caricature, n'était certainement pas d'illustrer un stéréotype aux relents racistes. Nous publions la réaction d'A. Manço dans la mesure où nous ne souhaitons bien évidemment pas que l'on renforce la lecture qu'il dénonce.

Au contraire, en forçant le trait, notre objectif était bien évidemment de mettre l'accent sur l'absurdité de ce type de conception. Ceci étant, et c'est le risque de toute caricature qui est passible d'interprétations diverses, d'autres lectures sont possibles. Conscients que cela ait pu choquer certains lecteurs nous leur prions de ne pas nous en tenir rigueur.

Benoît Van Keirsbilck